

FORMATION

SSIAP 2 INITIALE

CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



Objectif :

Acquérir les connaissances nécessaires pour assurer les missions d'Agents de Sécurité Incendie et d'Assistance aux personnes dans les Établissements recevant du Public (ERP) et Immeubles de Grande Hauteur (IGH).

Mettre en œuvre les moyens de secours face à un début d'incendie.

À la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste d'agent des services de sécurité incendie conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois)

Pré requis

Être titulaire du diplôme SSIAP 1 ou équivalence et avoir exercé l'emploi d'Agent de Sécurité Incendie pendant 1607 heures sur 24 mois dans un ERP ou IGH ou bâtiment relevant de la réglementation incendie du code du travail

Être titulaire d'un diplôme de secourisme en cours de validité.

Aptitude médicale physique spécifique (certificat médical de moins de 3 mois).

Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005

Public concerné :

Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 2 ou postulant à un emploi de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

Durée du stage :

70 heures hors examen

Nombre de participants :

De 5 à 12 stagiaires par session

Moyens d'encadrement :

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Organisme de formation agréé par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

Tarif :

Sur devis

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous consulter

Sécurité et hygiène :

Les consignes sont expliquées dès l'entrée en formation.

Les formateurs s'assurent que les stagiaires ont compris et respectent les consignes.

FORMATION

SSIAP 2 INITIALE

CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



Moyens et méthodes pédagogiques :

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation (à valider avec l'organisme).

Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable, matériel de détection et d'alerte, poste de sécurité reconstitué.

Le formateur est dans une démarche déductive : la théorie est exposée, puis en en pratique

Pour ce faire, 3 méthodes pédagogiques sont mises en œuvre :

- Active
- Interrogative
- Démonstrative

En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Modalités et délais d'accès :

Pour vos demandes de formation, contactez-nous par téléphone au 0806 231 018 ou par mail à l'adresse suivante : formation@sas-cpfi.fr

L'accès à la formation est initié par l'employeur, ou accessible aux particuliers.

Notre organisme de formation s'engage à vous répondre dans un délai de 72 heures

Nous envisagerons la date de formation la plus appropriée en fonction de vos besoins, préférences et contraintes.

Si la formation nécessite des prérequis, nous nous assurerons également que vous les remplissiez soit par des tests, soit par un audit téléphonique.

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur ou selon notre planning inter-entreprises, le délai pour la mise en place de la formation est habituellement d'un mois (en moyenne).

Programme du stage :

Selon le référentiel pédagogique (Arrêté du 5 novembre 2010 – art. Annexe II (V))

■ Rôles et missions du chef d'équipe

- ↗ Gestion de l'équipe de sécurité
- ↗ Management de l'équipe de sécurité
- ↗ Organisation d'une séance de formation
- ↗ Gestion des conflits
- ↗ Évaluation de l'équipe
- ↗ Information de la hiérarchie
- ↗ Application des consignes de sécurité

FORMATION

SSIAP 2 INITIALE

CHEF D'EQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



- ↪ Gestion des incidents techniques
- ↪ Délivrance du permis feu
- **Manipulation du système de sécurité incendie**
 - ↪ Système de détection incendie
 - ↪ Système de mise en sécurité incendie
 - ↪ Installations fixes d'extinction automatique
- **Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie**
 - ↪ Règlementation du code du travail
 - ↪ Commissions de sécurité et commission d'accessibilité
- **Chef du poste central de sécurité incendie en situation de crise**
 - ↪ Gestion du poste central de sécurité
 - ↪ Conseils techniques aux services de secours

Évaluation :

- Contrôle continu et examen de fin de formation avec jury indépendant.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Épreuve écrite : QCM 40 questions – 40 minutes
- Épreuve orale : Animation d'une séance pédagogique – 15 minutes / stagiaire
- Épreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise – 20 minutes / stagiaire
(Un représentant du SDIS et 2 personnes diplômées SSIAP 3)